

*sofi  
ger*  
FIDUCIAIRE SOFIGER S.A.

GLAND

Association intercommunale pour  
l'épuration des eaux usées de la Côte

# RAPPORT

concernant le contrôle des comptes  
pour l'exercice 2018

---



MEMBRE DE LA CHAMBRE FIDUCIAIRE SUISSE - ORDRE VAUDOIS

Rapport de l'organe de révision concernant le contrôle des comptes de l'Association intercommunale  
pour l'épuration des eaux usées de la Côte pour l'exercice 2017

---

Conformément au mandat qui nous a été confié et selon l'art. 35b du règlement sur la comptabilité des communes, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Comité de direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Gland, le 26 mars 2019

Fiduciaire Sofiger S.A.



G. Bovet

(réviseur responsable)

Annexes : comptes annuels (bilan, comptes de fonctionnement, tableaux de participation des communes)